



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DÉCEMBRE 2024

Commune de Vérines

Nombre de conseillers en exercice : 19
Quorum : 10
Conseillers présents : 15
Conseillers ayant pris part au vote : 18
Date de convocation : 13 Décembre 2024

Le dix-huit décembre deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Vérines, sous la présidence de Madame Line MÉODE, Maire.

PRÉSENTS : Mme MÉODE – M. TALLEUX – Mme KREUTZER – M. DOMINÉ – M. LÉTARD – M. BAREILLE – M. RINCHET-GIROLLET – Mme VAULOUP – M. CRENN – M. DELEUS – M. DAVID – Mme LE CORVIC – Mme RATIER – Mme BOUGRAUD – M. BRISOU

ABSENTS EXCUSÉS : Mme BAILLIEUL (pouvoir donné à M. BAREILLE), Mme LUGOL, Mme DANIEL, Mme BRODU.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. LETARD

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU PRÉCÉDENT CONSEIL MUNICIPAL

Le compte-rendu du Conseil municipal du 27 novembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

VIE INSTITUTIONNELLE

1. 1. PLAN PARTENARIAL DE GESTION DE LA DEMANDE ET D'INFORMATION DU DEMANDEUR DE LOGEMENT SOCIAL – ADOPTION ET SIGNATURE D'UNE CONVENTION RELATIVE AU SERVICE D'INFORMATION ET D'ACCUEIL DES DEMANDEURS DE LOGEMENT SOCIAL

Madame le Maire expose :

La Communauté d'agglomération de La Rochelle, dans le cadre de la loi ALUR, a approuvé le 4 mai 2023 son Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information du Demandeur de Logement Social (PPGDIDLS) dont l'un des axes est la mise en œuvre du droit à l'information avec la création d'un Service d'Information et d'Accueil du Demandeur de logement social (SIAD).

Le SIAD met en œuvre les actions nécessaires pour mettre à disposition du public de manière uniforme :

- Une information générale sur le logement social,
- Une information spécifique au territoire de l'EPCI concerné.

Il permet d'améliorer l'accompagnement des demandeurs en produisant une information harmonisée leur permettant de connaître :

- La liste des organismes et services participant au SIAD ainsi que leur localisation en précisant s'ils sont services enregistreurs de la demande de logement social,
- L'offre du territoire,
- La demande exprimée,
- Le délai d'attente,
- Les procédures de traitement.

Le SIAD est structuré en trois types de lieux qui se distinguent par le degré d'approfondissement de l'information et de l'accueil délivré à l'utilisateur :

- Guichets de niveau 1 : information de base aux demandeurs
- Guichets de niveau 2 : informations de base et enregistrement de la demande
- Guichets de niveau 3 : suivi de la demande (uniquement les bailleurs sociaux).

La commune a souhaité se positionner sur le niveau 1, ce qui implique :

- Accueil, orientation et informations générales aux personnes souhaitant déposer une demande de logement social (règles générales d'accès au parc social, modalités de dépôt de la demande, liste des lieux d'enregistrement...)
- Renvoi vers un guichet de niveau 2 et vers le portail grand public (demandedelogement17.fr) pour enregistrer la demande

Cette mission a été confiée au service logement géré par le CCAS, qui constitue depuis de nombreuses années un guichet d'accueil des demandeurs de logements, sur le territoire de la commune.

Le PPGDIDLS est valable sur une durée de six ans. Il pourra évoluer en fonction des bilans et évaluations ou faire l'objet d'avenants en fonction des évolutions réglementaires, de même que la convention du SIAD.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **approuve** les termes de la convention relative au Service d'Information et d'Accueil des Demandeurs de logement social,

- **autorise** Madame le maire à signer la convention et tous les documents y afférents.

Une délibération DCM-2024-12/01 est prise en ce sens.

FINANCES

2. RESTRUCTURATION DU SITE SCOLAIRE « LUCILE DESMOULINS » - PHASE 1 : ACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT

Madame le Maire explique qu'il convient d'actualiser le coût définitif ainsi que le plan de financement de l'opération.

PROJET DE RESTRUCTURATION

La phase 1 concerne la « création d'un bâtiment neuf en partie élémentaire, interventions mineures sur la salle des fêtes et réfection des espaces extérieurs ».

Pôle élémentaire :

Démolition des bâtiments existants,

Création d'un bâtiment neuf en « U », d'une surface totale de plancher de 639 m², comprenant sur un niveau :

7 classes,

5 blocs sanitaires intérieurs,

2 blocs sanitaires extérieurs,

Des locaux techniques et supports.

Création d'auvents.

Espaces extérieurs :

Réfection et aménagement des espaces extérieurs,

Réfection des réseaux,

Végétalisation de la cour.

Salle des fêtes :

Création d'un auvent en bois massif,

Création d'un placard technique (pour modification et reprise de l'électricité).

PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL DE LA PHASE 1

Les tableaux des dépenses et des recettes pour la phase 1 sont présentés ci-dessous :

Dépenses :

PHASE 1	€ HT
Bâtiment élémentaire – Tous lots	1 219 889
Salle des Fêtes – Tous lots	93 089
Aménagements extérieurs	339 534
Installation de panneaux photovoltaïques	64 231
Total travaux bâtiments et extérieurs	1 716 743
Honoraires – MOE	172 114
Études préalables	47 309
Acquisition foncière	25 920
Frais annexes	15 282
Total autres frais	260 625
Total	1 977 368

Recettes attendues :

PHASE 1 - GLOBAL	État	€ HT
Communauté d'Agglomération de La Rochelle		352 500
Fonds de concours aux équipements structurants	Obtenu	125 000
Fonds de concours « Enfance-Jeunesse »	Sollicité	200 000
Fonds de concours aux installations d'énergies renouvelables	Obtenu	27 500
Conseil départemental de Charente-Maritime		450 000
Fonds d'aide des locaux scolaires du 1 ^{er} degré	Obtenu	450 000
État		626 731
DETR/DSIL	Obtenu (2024) Sollicité (2025)	142 847 304 924
Fonds vert – Renaturation des villes et des villages	Obtenu	178 960
Caisse d'Allocations Familiales de Charente-Maritime		40 700
Aide à l'investissement en ALSH	Obtenu	40 700
Total financements publics		1 469 931
Autofinancement		507 437
Total		1 977 368

PLAN DE FINANCEMENT DE LA PHASE 1 PAR SOUS-OPÉRATION

- **PHASE 1A – ÉLÉMENTAIRE + SALLE DES FETES**

Cette sous-opération concerne les travaux effectués sur le pôle élémentaire et sur la salle des fêtes. Elle prévoit la réalisation des lots du marché de travaux « démolition – désamiantage », « gros œuvre », « menuiseries extérieures » et « ventilation, chauffage, plomberie, sanitaires » en intégralité.

Dépenses :

PHASE 1A – ELEMENTAIRE + SALLE DES FETES	€ HT
Bâtiment élémentaire – Tous lots	615 160
Salle des Fêtes – Tous lots	25 936
Total travaux bâtiments	641 096
Honoraires – MOE	67 418
Études préalables	18 531
Frais annexes	5 986
Total autres frais	91 935
Total	733 031

Recettes attendues :

PHASE 1A – ÉLÉMENTAIRE + SALLE DES FETES	État	€ HT
Communauté d'Agglomération de La Rochelle		181 193
Fonds de concours aux équipements structurants	Obtenu	63 034
Fonds de concours « Enfance-Jeunesse »	Sollicité	118 159
Conseil départemental de Charente-Maritime		218 214
Fonds d'aide des locaux scolaires du 1 ^{er} degré	Obtenu	218 214
État		142 847
DETR (au titre de l'exercice 2024)	Obtenu	142 847
Total financements publics		542 254
Autofinancement		190 777
Total		733 031

PHASE 1B – ÉLÉMENTAIRE + SALLE DES FETES

Cette sous-opération concerne les travaux effectués sur le pôle élémentaire et sur la salle des fêtes. Elle prévoit la réalisation de l'ensemble des autres lots du marché de travaux, hors lot « voirie et réseaux divers ».

Dépenses :

PHASE 1B – ÉLÉMENTAIRE + SALLE DES FETES	€ HT
Bâtiment élémentaire – Tous lots	604 729
Salle des Fêtes – Tous lots	67 153
Total travaux bâtiments	671 882
Honoraires – MOE	70 656
Études préalables	19 421
Frais annexes	6 274
Total autres frais	96 350
Total	768 232

Recettes attendues :

PHASE 1B – ÉLÉMENTAIRE + SALLE DES FETES	État	€ HT
Communauté d'Agglomération de La Rochelle		73 022
Fonds de concours aux équipements structurants	Obtenu	61 966
Fonds de concours « Enfance-Jeunesse »	Sollicité	11 056
Conseil départemental de Charente-Maritime		228 693
Fonds d'aide des locaux scolaires du 1 ^{er} degré	Obtenu	228 693
État		304 924
DETR/DSIL (au titre de l'exercice 2025)	Sollicité	304 924
Total financements publics		606 639
Autofinancement		161 593
Total		768 232

PHASE 1C – AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS

Cette sous-opération concerne les travaux effectués au titre des aménagement extérieurs. Elle prévoit la réalisation du lot du marché de travaux « voirie et réseaux divers ».

Dépenses :

PHASE 1C – AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS	€ HT
Aménagements extérieurs	339 534
Total travaux extérieurs	339 534
Honoraires – MOE	34 040
Études préalables	9 357
Acquisition foncière	25 920
Frais annexes	3 022
Total autres frais	72 340
Total	411 874

Recettes attendues :

PHASE 1C – AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS	État	€ HT
Communauté d'Agglomération de La Rochelle		70 785
Fonds de concours « Enfance-Jeunesse »	Sollicité	70 785
Conseil départemental de Charente-Maritime		3 093
Fonds d'aide des locaux scolaires du 1 ^{er} degré	Obtenu	3 093
État		178 960
Fonds vert – Renaturation des villes et des villages	Obtenu	178 960
Caisse d'Allocations Familiales de Charente-Maritime		40 700
Aide à l'investissement en ALSH	Obtenu	40 700
Total financements publics		293 537
Autofinancement		118 336
Total		411 874

PHASE 1D – PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

Cette sous-opération concerne les travaux d'installation des panneaux photovoltaïques en partie élémentaire.

Dépenses :

PHASE 1D – PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES	€ HT
Équipements pour installation des panneaux	64 231
Total travaux	64 231
Total	64 231

Recettes attendues :

PHASE 1D – PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES	État	€ HT
Communauté d'Agglomération de La Rochelle		27 500
Fonds de concours aux installations d'énergies renouvelables	Obtenu	27 500
Total financements publics		27 500
Autofinancement		36 731
Total		64 231

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité par :

Voix pour : 15

Voix contre : 1

Abstention : 0

- valide le plan de financement prévisionnel de l'opération de restructuration du site scolaire « Lucile Desmoulin » - Phase 1,

- dit que les subventions seront sollicitées sur la base du plan de financement,

- autorise Madame le Maire ou son représentant à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Une délibération DCM-2024-12/02 est prise en ce sens.

3. RESTRUCTURATION DU SITE SCOLAIRE « LUCILE DESMOULINS » - PHASE 2 : ACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT

Madame le Maire explique qu'il convient d'actualiser le coût définitif ainsi que le plan de financement de l'opération.

A. PROJET DE RESTRUCTURATION

La phase 2 concerne la « réhabilitation des bâtiments existants et installation d'une chaufferie bois ».

La restructuration prévue sur le site scolaire prévoit de réhabiliter 3 bâtiments :

Pôle maternelle :

Réhabilitation énergétique (remplacement des menuiseries et isolation thermique extérieure),
Modification du placard et création de passage et d'un local technique,
Création d'auvent.

Pôle administratif :

Réhabilitation énergétique (remplacement des menuiseries, isolation thermique par l'intérieur et isolation des combles),
Réaménagement de la distribution du bâtiment,
Mise en accessibilité du bâtiment,
Création d'auvents.

Pôle restauration/CLSH :

Réhabilitation énergétique (Remplacement des menuiseries, isolation thermique par l'intérieur et isolation des rampants),
Création d'extension pour la zone réfectoire maternelle/élémentaire côté cour,
Création d'extension de la zone office de réchauffage,
Création d'une zone accueil, bureau, local infirmerie pour le CLSH,
Mutualisation de la zone réfectoire pour l'accueil périscolaire et/ou salle motricité maternelle.

Il est également prévu l'installation d'un local avec chaufferie bois dans ce pôle pour alimenter le site scolaire.

PLAN DE FINANCEMENT DE LA PHASE 2

Les tableaux des dépenses et des recettes pour la phase 2 sont présentés ci-dessous :

Dépenses :

PHASE 2	€ HT
Pôle maternelle – Tous lots	447 565
Pôle administratif – Tous lots	280 365
Pôle restauration/CLSH – Tous lots	829 183
Chaufferie – Tous lots	150 850
Divers – Tous lots	8 451
Total travaux bâtiments	1 716 414
Honoraires – MOE	177 035
Études préalables	47 361
Frais annexes	15 279
Total autres frais	239 674
Total	1 956 088

Recettes attendues :

PHASE 2	État	€ HT
Communauté d'Agglomération de La Rochelle		151 122
Fonds de concours aux équipements structurants	Obtenu	125 000
Fonds de concours « Enfance-Jeunesse »	Sollicité	26 122
Conseil départemental de Charente-Maritime		513 654
Fonds d'aide des locaux scolaires du 1 ^{er} degré	Sollicité	430 241
Fonds « Energie »	Obtenu	20 328
Fonds d'aide à la revitalisation des petites communes	Sollicité	63 086
État		559 527
Fonds vert – Rénovation énergétique des bâtiments publics	Obtenu	559 527
ADEME		52 956
Fonds Chaleur	Obtenu	52 956
Caisse d'Allocations Familiales de Charente-Maritime		259 300
Aide à l'investissement en ALSH	Obtenu	259 300
CEE		9 000
CEE	Obtenu	9 000
Total financements publics		1 545 559
Autofinancement		410 529
Total		1 956 088

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité par :

Voix pour : 15

Voix contre : 1

Abstention : 0

- valide le plan de financement prévisionnel de l'opération de restructuration du site scolaire « Lucile Desmoulins » - Phase 2,

- dit que les subventions seront sollicitées sur la base du plan de financement,

- autorise Madame le Maire ou son représentant à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Une délibération DCM-2024-12/03 est prise en ce sens

4. ACQUISITION À TITRE ONÉREUX DES PARCELLES B 2318 et B 2319 PAR LA COMMUNE

Madame le Maire explique que les membres du conseil avaient validé la DCM-2024- 08/05 du 28 août 2024, et ainsi autorisé l'acquisition par la commune des parcelles de M. DUBOIS. Le notaire demande de modifier la rédaction de cette délibération comme suit :

Par un courriel en date du 22 août 2024, Monsieur Daniel DUBOIS et Mme Madame TRESSERRES Véronique son épouse, propriétaires des parcelles B 2318 et B 2319 (non bâties), ont indiqué leur volonté de céder lesdites parcelles à la commune.

Madame le Maire propose au Conseil municipal l'acquisition des deux parcelles, pour un montant de 25 000€

Un bornage a été réalisé pour délimiter et numéroter les parcelles nouvellement créées.

Les frais d'actes notariés et de bornage seront à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité par :

Voix pour : 12

Voix contre : 1

Abstention : 3

- autorise l'acquisition des parcelles cadastrée B 2318 et B 2319 (non bâties), appartenant à Monsieur DUBOIS Daniel et Madame TRESSERRES Véronique,

- dit que ces parcelles seront acquises pour un montant 25 000€ et que les frais d'acte et de bornage seront à la charge de la commune,
- dit que la surface définitive à l'issue du bornage est de 1a 49ca soit 149 m2,
- autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier,
- précise que les crédits nécessaires seront prévus au budget communal.

Une délibération DCM-2024-12/04 est prise en ce sens

5. SOLLICITATION D'UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR LA MISE À JOUR DU DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS (DICRIM)

Monsieur TALLEUX explique que la commune de Vérines est exposée au risque de sismicité de niveau 3/5 et à d'autres risques majeurs (tempête, canicule, inondation, transport de matières dangereuses, activités industrielles, risques sanitaires). À ce titre, elle doit disposer d'un document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM),

Pour l'action 1.5 menée dans le cadre de l'axe 1 du PAPI d'intention de l'Agglomération rochelaise, la commune de Vérines peut prétendre à une subvention de 80% de la part de l'Etat via le Fonds de prévention pour les risques naturels majeurs pour concevoir ce Document d'Information Communale sur les Risques Majeurs (DICRIM),

Le coût global pour la réalisation de ce document est le suivant :

Conception pour 480,00 € TTC
 Impression pour 1 315,20 € TTC
 Soit un montant prévisionnel de 1 795,20 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité par :

Voix pour : 15
Voix contre :0
Abstention :1

- sollicite une contribution financière de la part de l'Etat à hauteur de 80 % des actions ci-dessus envisagées, soit 1 436,16 € TTC, et de remplir les formalités nécessaires dans ce cadre.

Une délibération DCM-2024-12/05 est prise en ce sens

6. PACTE FISCAL ET FINANCIER : PRESTATION DE CAPTURE ET DE TRANSPORT DES ANIMAUX ERRANTS PAR LA FOURRIERE ANIMALE COMMUNAUTAIRE

Monsieur LETARD expose La Communauté d'Agglomération de La Rochelle, au travers de son service de la Fourrière animale, a pour compétence, 24 h/24, l'accueil et l'hébergement des chiens dangereux de 1^{ère} et 2^{ème} catégories, et les chiens mordeurs, ainsi que la participation financière aux refuges d'animaux à usage de fourrière.

Les maires des 28 communes de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle sont souvent appelés à intervenir sur l'espace public pour capturer les animaux errants ou en divagation qui peuvent provoquer des dégâts ou accidents, et générer a minima des situations dangereuses.

Face à cette problématique, les communes dépourvues de Brigade animalière sont souvent sans solution et font habituellement appel au Service de la Fourrière animale de la CDA, qui capture et transporte déjà tous les animaux errants pendant les horaires de bureau, du lundi au vendredi (8h30-17h00), pour le compte des communes. Les animaux en divagation (hors chiens catégorisés et dangereux) sont conduits dans l'un des deux refuges SPA de la CDA (Lagord ou Châtelailon).

Afin de poursuivre son appui aux communes et réduire encore plus largement les risques de troubles à la sécurité et à la tranquillité publique, la Fourrière animale de la CDA pourrait élargir ses interventions en capturant les chiens errants, en dehors des horaires de bureau.

Pour mettre en place cette extension de service, il est proposé aux 28 communes de l'agglomération de confier à la Communauté d'Agglomération, au travers d'une convention de gestion, la capture et le transport des chiens errants, tout au long de l'année, 24h sur 24h.

Ce service, même élargi dans ses plages horaires, restera gratuit pour les communes, qui gardent toutefois la compétence administrative des animaux en divagation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve les termes de la convention** de gestion entre la CDA La Rochelle et les communes permettant cette extension de service,
- **autorise** Madame le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Une délibération DCM-2024-12/06 est prise en ce sens

RESSOURCES HUMAINES

7. DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ CNAS

Suite au départ du DGS de Vérines, Madame Le Maire invite les conseillers à procéder à la désignation des représentants de la commune auprès du CNAS.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents :

- **confirme** Madame Line MÉODE comme délégué local des élus,
- **désigne** Madame Stéphanie AVERSENQ comme délégué local des agents.

Une délibération DCM-2024-12/07 est prise en ce sens

Fin de la séance : 20 h 30

Le Maire,
Line MÉODE